



CDAMC

Note d'Information n°4

COMITÉ DÉPARTEMENTAL du PAS de CALAIS

Objet : Désignation mini poussin

Date : 23/11/2010

Signataire : Jean-Louis CARINCOTTE

Madame, Monsieur le Président,

Un rappel au sujet de la désignation en championnat Mini Poussin :
Il n'y a pas de désignation officielle sur ces rencontres.

Les arbitres de club peuvent officier et se faire indemniser comme sur les rencontres de Benjamin(e)s et de Poussin(e)s.

Si le club recevant fait quand même une demande d'arbitre officiel, l'indemnité est à la charge de ce club.

Le club visiteur ne peut en aucun cas faire une demande d'officiel.

Le Président de la CDAMC
Jean-Louis CARINCOTTE